

Éthique et personne humaine

Commentaire du texte de Jean Désy

Guy Durand

Volume 4, numéro 2, printemps 1994

Médecines impossibles?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/800946ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/800946ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collège Édouard-Montpetit

ISSN

1181-9227 (imprimé)

1920-2954 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Durand, G. (1994). Éthique et personne humaine : commentaire du texte de Jean Désy. *Horizons philosophiques*, 4(2), 31-34.
<https://doi.org/10.7202/800946ar>

Éthique et personne humaine commentaire du texte de Jean Désy

Quel beau récit. Émouvant. Réaliste. Plein de détails sur les relations humaines : la réflexion, les émotions, l'action, les choix à faire. Soulevant des questions éthiques nombreuses. La vie, quoi! avec ses défis, ses urgences. Je voudrais m'arrêter sur un aspect de ce texte, la notion de personne, pour essayer de l'approfondir et d'en dégager les exigences éthiques.

À la définition de Engelhardt rapportée dans le récit, je voudrais comparer celle de Lucien Sève, philosophe marxiste, qui a rédigé un texte marquant pour le Comité consultatif national d'éthique en France¹. Après avoir rappelé la difficulté de l'entreprise (et même son impossibilité), il signale le besoin de connaître et le besoin de clarté qui s'imposent à nous. Il adopte pour ce faire une démarche progressive, interrogeant la biologie, la médecine, la philosophie.

La biologie n'a pas vraiment de réponse à la question : «qu'est-ce que la personne?». Elle ne sait pas. Elle connaît pourtant la notion d'**individu** «la réalité d'une indivisible totalité organique irrésolvable en la somme de ses parties ou la série de ses composantes²». «Non seulement indivisible une fois développé mais universel, car en lui se retrouvent dans leur totalité les propriétés de notre espèce, et pourtant singulier à un point dépassant tout ce que nous en imaginions naguère³». L'individu a donc «une irréductible identité, qui le fait d'emblée même et autre que chaque être humain⁴».

La médecine ne se limite pas cependant à l'approche biologique. Elle «ne peut soigner le corps objectif sans prendre

1. Comité consultatif national d'éthique, *Recherche biomédicale et respect de la personne humaine*, rédacteur Lucien Sève, Paris, Doc. Française, 1987, 75 p.

2. *Ibid.*, p. 25

3. *Ibid.*, p. 26

4. *Ibid.*

garde à son double intime, ce corps subjectif où dès notre premier âge s'investissent tant de désirs et d'angoisses, de symboles et d'idées⁵». Ici déjà l'humain transcende le biologique. La personne constitue une unité psycho-sociale, singulière à un nouveau titre, culturelle, affective, symbolique, «nœud de rapports sociaux autant que de connexions nerveuses⁶». Le médecin opère sur un amas de cellules, en réalité il touche à une **personnalité**.

L'histoire de la civilisation nous oblige à faire un pas de plus pour reconnaître l'irremplaçable acquis des mœurs, des institutions, des représentations morales et religieuses, artistiques et philosophiques qui nous ont permis d'incorporer, par exemple, le respect des morts, le mythe d'Antigone, le sens du sacré, et surtout le concept de **sujet**. Non pas ce simple sujet psychologique et grammatical, mais «ce sujet éthique qui se confronte à soi-même en son for intérieur⁷», et qui est porteur de déterminations juridiques. Nous sommes ici au tournant décisif dans l'investigation sur la personne, par le fait qu'elle est proclamée une valeur. Passer ainsi d'un visible à l'invisible, de la reconnaissance d'un fait (d'ordre psychologique et médical) à l'affirmation d'une valeur (ordre philosophique et religieux) constitue la décision morale fondamentale. Nous ne la prenons pas tous et toutes pour les mêmes raisons, mais nous saisissons bien tous et toutes que dans ce saut herméneutique se joue le sort de notre identité et de notre civilisation.

Individu biologique, personnalité psychique et sociale, sujet éthique et juridique, la personne ne se résume pas à ces éléments, mais elle les comporte tous. Elle est donc une notion complexe et, plus encore, ambivalente. Car on peut l'entendre et la voir en deux sens différents, en partie communs jusqu'à se confondre et en partie distincts jusqu'à s'opposer : la personne de fait et la personne de droit.

5. *Ibid.*, p. 27

6. *Ibid.*

7. *Ibid.*, p. 29

La personne de fait, «c'est en somme l'être de chair et de sang, de regard et de parole, de sensibilité et de vouloir, de raison et de liberté⁸». Dans le cours d'une vie individuelle elle est tardive, fragile, fugace. Elle connaît du plus et du moins. La personne de droit, c'est l'unité vécue du sujet vivace en nous et de ses prérogatives attestées par l'égard d'autrui, la disposition juridique, le statut civique, la règle morale.

Personne en un sens tout autant idéal que matériel, susceptible d'être en quelque mesure détachée du corps périssable mais consubstantielle à ce nous-même qui pourra, peut, pourrait, a pu dire «je», et plus largement encore à cet ordre institué de la personne qui passe infiniment chaque individu singulier. Réalité qui relève au demeurant moins de l'être que du rapport, car s'il est une personne, c'est nécessairement qu'il y en a une autre pour la reconnaître telle et s'affirmer elle-même comme personne dans cette reconnaissance. Plutôt que le moi ne fait la personne, c'est ici la personne qui me fait moi-même⁹.

Ainsi comprise, la personne n'est plus tardive, fragile, fugace. «Il y a en elle de l'intemporel et de l'absolu : c'est qu'elle est valeur par excellence¹⁰».

La personne tient précisément dans l'unité de ces deux visages : la personne de droit est aussi un fait; la personne de fait est elle-même une valeur. Ainsi ne trouve-t-on jamais le secret de la valeur marchande d'une perle dans l'analyse chimique de sa substance. Et pourtant la valeur marchande dépend incontestablement des qualités matérielles de la perle¹¹.

En éthique médicale, comme en bioéthique, on parle souvent d'analyse de cas, de décision singulière. Et on a raison. On insiste, ce faisant, sur la singularité de chaque cas, de chaque situation, laquelle singularité fait appel à notre compassion. Mais l'éthique s'intéresse tout autant à l'universel. Et le cas singulier l'intéresse d'autant plus qu'en lui gît l'universel.

8. *Ibid.*, p. 31

9. *Ibid.*

10. *Ibid.*

11. *Ibid.*, p. 32

L'approche éthique est celle qui va au-delà des apparences et du court terme. Elle est toujours d'actualité cette affirmation d'Antoine de Saint-Exupéry : «l'essentiel est invisible pour les yeux». L'importance du cas par cas d'où jaillit la compassion, se complète donc par l'importance des principes¹² qui renvoient aux valeurs et au sens de l'humain.

Aussi le jugement éthique doit-il être attentif à ce dont chaque cas particulier est gros.

En chaque personne, la plus humble, il y a le principe du caractère sacré de la vie. Tout projet qui risque de menacer une seule personne est à condamner. Car la mort ou l'humiliation d'une personne contiennent la mort et l'humiliation de toute l'humanité¹³.

Cette phrase d'un rescapé des camps de la mort rejoint une sagesse traditionnelle. La fin ne justifie pas le moyen. On ne peut travailler pour le bien de l'humanité, si on emploie un moyen qui porte atteinte à cette même humanité. Ou encore comme le disait un philosophe contemporain : «Dans chaque décision singulière est engagé l'avenir de l'humanité, même si c'est de façon infinitésimale, comme une goutte d'eau suffit à faire déborder le vase» (J.-F. Malherbe).

Bien sûr qu'il y a des zones grises, bien sûr qu'il y a des états limites où la «décision éthique» paraît absurde. Il en va alors de notre propre cohérence, de notre fidélité à nous-même et à l'humanité.

Guy Durand
Éthicien - Faculté de théologie
Université de Montréal

12. Edward Keyserligk, *Le Caractère sacré de la vie ou la qualité de vie*, doc. d'étude, Commission de réforme du droit, Ottawa, 1979, 231 p.

13. Martin Gray, *Le Nouveau livre*, Paris, Laffont, 1980, p. 44.